

FIDAG
45 Rue la Fayette
75009 Paris

BDO Paris - Audit & Advisory
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

AGROGENERATION SA
Au capital de 11 079 319,35 euros
494 765 951 R.C.S. PARIS
19 bd Malesherbes
75008 PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

FIDAG
45 Rue la Fayette
75009 Paris

BDO Paris - Audit & Advisory
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société AGROGENERATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGROGENERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.2. (d) « Risques politiques en Ukraine » de l'annexe aux comptes annuels concernant l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière de votre groupe.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à K€ 17 881, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.2. (c) de l'annexe aux comptes annuels relative aux immobilisations financières.

Sur la base des informations, qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, à revoir, l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues du plan stratégique établi par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 Avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAG

DocuSigned by:
Carole Hong Tran / FIDAG
84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

BDO Paris - Audit & Advisory

DocuSigned by:
AC Farlay
83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY

Comptes sociaux annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020





BILAN		4
COMPTE DE RESULTAT		5
REGLES ET METHODES COMPTABLES		6
1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6	
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles		6
1.2. Immobilisations financières		7
1.3. Valeurs mobilières de placement		7
1.4. Stocks		7
1.5. Créances et dettes		8
1.6. Opérations en devises		8
2. CHANGEMENTS DE METHODE	8	
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	8	
3.1. Provisions pour risques et charges		8
3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice		8
(a) Remboursement complet des obligations OSRANE en actions		8
(b) ORNANE		8
(c) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial		9
(d) Risques politiques en Ukraine		9
(e) Le financement de la prochaine campagne		12
3.3 Evènements post-clôture		12
(f) COVID 19		12
COMPLEMENTES D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		13
4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	13	
4.1. Immobilisations		13
4.2. Amortissements et dépréciations		14
5. PROVISIONS	14	
6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	15	
6.1. Créances		15
6.2. Dettes		15
7. FONDS COMMERCIAL	16	
8. PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR	16	
9. CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR	16	
10. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17	
11. ECARTS DE CONVERSION	17	
12. CAPITAL SOCIAL	17	
12.1. Variation du capital social		18
12.2. Rémunération en actions		18
(a) BSPCE		18
(b) Stock-options		19
(c) BSA Konkur		20
(d) ORNANE stock warrants (BSA)		20
13. AUTRE FONDS PROPRES	21	
14. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	21	
15. RESULTAT EXCEPTIONNEL	22	
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		23
16. ENGAGEMENTS FINANCIERS	23	



16.1.	<i>Engagements donnés</i>		23
16.2.	<i>Engagements reçus</i>		23
17.	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	23	
18.	EFFECTIF MOYEN	24	
19.	ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	24	
20.	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	24	

Bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019	
	Brut	Amort.prov	Net	Net	Variation
Actifs non courants	178 322	157 810	20 512	20 529	(17)
Immobilisations incorporelles	516	516	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	3	-	9	(9)
Immobilisations financières	177 803	157 291	20 512	20 520	(8)
Actifs courants	13 381	-	13 381	18 148	(4 767)
Clients et autres créances	13 288	-	13 288	17 778	(4 490)
Charges constatées d'avance	4	-	4	90	(86)
Tresorerie et équivalents de trésorerie	89	-	89	279	(191)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	1 459	-	1 459	215	1 244
Total actifs	193 162	157 810	35 352	38 892	(3 540)
Capitaux propres	21 353	-	21 353	23 665	(2 312)
Capital social	11 079	-	11 079	11 079	-
Prime d'émission	225 042	-	225 042	225 042	-
Report à nouveau	(213 353)	-	(213 353)	(141 737)	(71 616)
Résultat de l'exercice	(2 185)	-	(2 185)	(71 616)	69 431
Provisions réglementées	769	-	769	896	(127)
Autres fonds propres	1 900	-	1 900	1 900	-
Provisions pour risques et charges	1 459	-	1 459	215	1 244
Emprunts et dettes	10 319	-	10 319	12 730	(2 411)
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	7 796	-	7 796	7 051	746
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 484	-	2 484	2 059	425
Dettes fiscales et sociales	39	-	39	75	(36)
Autres dettes	-	-	-	3 546	(3 546)
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	321	-	321	382	(61)
Total passifs	35 352	-	35 352	38 892	(3 540)

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
	Total	Total	
Ventes de marchandises	1 629	18 862	(17 233)
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	-	-	-
Chiffre d'affaires Net	1 629	18 862	(17 233)
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge	-	-	-
Autres Produits	45	83	(38)
Total des produits d'exploitation	1 674	18 945	(17 271)
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 531	17 951	(16 421)
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Autres achats et charges externes	410	1 135	(724)
Impôts, taxes et versements assimilés	3	3	(1)
Salaires et traitements	74	183	(110)
Charges sociales	30	83	(52)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	450	(449)
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Dotations provisions sur actif circulant	-	-	-
Autres charges	19	236	(217)
Résultat d'exploitation	(394)	(1 097)	703
Total des produits financiers	582	8 104	(7 522)
Total des charges financières	2 395	70 864	(68 470)
Résultat courant avant impôt	(2 207)	(63 858)	61 651
Total des produits exceptionnels	128	5 309	(5 181)
Total des charges exceptionnelles	106	13 067	(12 961)
Résultat net	(2 185)	(71 616)	69 431



Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 présente un total de 35 352k€. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 2 185k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en milliers d'euros.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 5 juin 2014, modifié notamment par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06, après réexamen, l'affectation antérieure du mali technique, constaté lors de l'acquisition des titres de la filiale UCD, a été maintenue en fonds de commerce pour 341 K€. Il n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Il a été entièrement déprécié au 31 décembre 2017.

1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Une dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur actuelle des actifs financiers devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les valeurs d'inventaires des titres de participation correspondent aux valeurs d'utilité déterminées à partir des différents critères : capitaux propres, estimation de la rentabilité future ainsi qu'à partir des motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine.

1.3. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.



1.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable depuis le 1er janvier 2017, date depuis laquelle il est appliqué par la société. En application de ce règlement, les différences de change, positives et négatives, réalisées sur les opérations courantes de la société ne sont plus comptabilisées en résultat financier comme en 2016, mais en résultat opérationnel.

2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, sauf décrit ci-dessous.

3. Informations complémentaires

3.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été estimées à partir d'une évaluation du risque connue à la date d'arrêt des comptes.

3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice

(a) Remboursement complet des obligations OSRANE en actions

Le 31 mars 2019, les obligations subordonnées OSRANE ont été intégralement remboursées en actions. Par conséquent, 583 621 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 111 645 396 actions nouvelles et 409 836 actions apportées à la suite de la réduction du contrat de liquidité .

(b) ORNANE

Au cours du premier semestre 2019, l'EHGO a sollicité la résiliation du contrat ORNANE et le remboursement anticipé des obligations ORNANE, pour un montant total de 1,9 million d'€ en numéraire. AgroGeneration



conteste la demande de l'EHGO devant le Tribunal de commerce de Paris. Aucun jugement n'avait été prononcé à la date de publication des présents états financiers.

Durant le premier trimestre 2019, l'EHGO (Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance élevée) a converti 91 ORNANE, ce qui s'est traduit par l'émission de 3 033 331 nouvelles actions et le versement d'une indemnité de conversion de 0,8 million d'€. Cette indemnité a été versée en numéraire par la Société à l'EHGO. L'indemnité a été comptabilisée dans le poste d'autre dettes au 1 décembre 2018 par contrepartie du résultat exceptionnel.

Au 31 décembre 2020, aucune provision pour risques et des charges n'a été constituée, compte tenu de l'estimation du risque réalisée par la société.

(c) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial

AgorGeneration a défini la valeur d'utilité de ses titres de participations pour la comparer à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés. Sur la base de l'analyse effectuée pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, AgorGeneration a conclu qu'aucune dépréciation complémentaire n'était requise.

(d) Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé ainsi que le maintien de déséquilibres dans les comptes publics et le commerce international. Bien que l'économie ukrainienne ces dernières années a montré une tendance positive à la reprise, elle a connu une croissance bien inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement étant donné l'ampleur de sa baisse précédente. Le gouvernement ukrainien continue de poursuivre un programme global de réformes structurelles visant à éliminer les déséquilibres existants dans l'économie, dans les finances publiques et la gouvernance, à lutter contre la corruption, à réformer le système judiciaire, etc. dans le but d'assurer une croissance économique durable dans le pays. Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une forte récession économique.

La baisse du PIB nominal et les mesures de relance budgétaire liées à Covid-19 ont augmenté le déficit budgétaire, atteignant -5,6% du PIB en 2020 (contre -1,8% en 2019) et devraient s'élever à -3,8% du PIB en 2021 et -3% du PIB en 2022 (d'après le FMI). La dette publique a considérablement augmenté, passant de 50,1% du PIB en 2019 à 65,7% du PIB en 2020, et devrait rester élevée en 2021 (64,3% du PIB) et en 2022 (61,8% du PIB) (FMI). En 2020, la monnaie hryvnia (UAH) a perdu -16% par rapport à l'USD avec un taux UAH/USD passant de 23,7 à la fin de 2019 à 28,3 à la fin de 2020, mais l'inflation a baissé à 3,2% en 2020 (contre 7,9% en 2019) en raison de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. L'inflation devrait augmenter à nouveau pour atteindre 6% en 2021 et 5,7% en 2022. En conséquence, après une contraction de 4,6% en 2020, l'économie ukrainienne devrait retrouver une croissance du PIB d'environ 4% à moyen terme selon les prévisions de la Banque nationale d'Ukraine (BNU).



Jusqu'en 2019 le taux de chômage en Ukraine a diminué, mais en raison de l'impact économique négatif de la pandémie COVID-19, il est passé à 10,1% au quatrième trimestre 2020 et devrait rester élevé en 2021 (9,2%) et 2022 (8,5 %), selon le ministère des Finances de l'Ukraine. L'économie devrait retrouver sa croissance en 2021 avec la reprise de l'activité, et les mesures de relance budgétaire et monétaire apporteront un soutien supplémentaire. Parmi les raisons sont la forte demande mondiale pour les produits du complexe agro-industriel, le système bancaire beaucoup plus stable par rapport aux épisodes de crise précédents, la baisse des prix des produits énergétiques importés, la poursuite des réformes structurelles en coopération avec les partenaires internationaux. Cependant, une éventuelle prolongation de la crise sanitaire, une perte de dynamique des réformes et un système bancaire faible pourraient détériorer les perspectives.

Le conflit dans l'est de l'Ukraine et les relations tendues avec la Russie continuent de nuire à l'économie, qui reste fragile et dépend de l'aide financière internationale. En juin 2020, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord stand-by (SBA) de 18 mois pour l'Ukraine, avec un accès total de 5 milliards de \$ pour une période de 5 ans (ce nouvel accord a remplacé un programme de financement stand-by de 3,9 milliards de \$ approuvé à la fin de 2018, dont une tranche de 1,4 milliard de \$ a été obtenue par l'Ukraine fin décembre 2018). La première tranche de ce nouveau prêt du FMI de 2,1 milliards de \$ a été reçue en juin 2020. Les fonds doivent être affectés à la protection sociale de la population, y compris des mesures pour prévenir la propagation de la COVID-19 en Ukraine, ainsi que pour assurer le service de la dette en temps opportun. Les autres paiements du FMI n'ont pas encore été effectués en raison du manque de progrès dans les réformes en Ukraine. Fin décembre 2020, le FMI a entamé un processus d'examen avec les autorités ukrainiennes pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et des réformes soutenues par l'actuel accord stand-by.

Le programme du FMI a ouvert des opportunités de soutien financier de la part d'un certain nombre de partenaires internationaux, en particulier : de la Banque mondiale et de l'Union européenne. En juin 2020, l'Ukraine a reçu de la Commission européenne la deuxième tranche du quatrième programme d'assistance macrofinancière (AMF) de l'UE d'un montant nominal de 500 millions d'€. L'argent émis représente un prêt à 0,125% par an avec une échéance au 10 juin 2035. La ressource sera utilisée pour financer les dépenses du budget de l'État et contribuera à réduire la pression financière extérieure sur l'Ukraine, ainsi qu'à améliorer la balance des paiements. L'Ukraine a reçu la première tranche du quatrième programme d'assistance macrofinancière de l'UE en décembre 2018 d'un montant nominal de 500 millions d'€. Le montant total de l'aide au crédit préférentielle de l'UE reçue par l'Ukraine dans le cadre de la mise en œuvre de quatre programmes AMF de l'UE en 2014-2020 a atteint 3,81 milliards d'€.

En décembre 2020, l'UE verse 600 millions d'€ d'aide macrofinancière à l'Ukraine dans le cadre d'un nouveau programme d'assistance macrofinancière « exclusif » de l'UE à l'Ukraine pour soutenir les efforts de lutte contre la propagation du COVID-19. Dans le cadre du programme d'un montant de 1,2 milliard d'€, prévu pour 12 mois et comportant le paiement de deux tranches, la première tranche est inconditionnelle. Le décaissement de la deuxième tranche sera subordonné à la mise en œuvre de huit mesures spécifiques énoncées dans le protocole d'accord (MoU). Cela comprend des mesures dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la lutte contre la corruption, de l'amélioration des conditions dans le business et de la gestion des entreprises publiques.

En décembre 2020, la Banque mondiale a approuvé un prêt de 300 millions d'\$ à l'Ukraine pour le deuxième financement supplémentaire comme la réponse au COVID-19 dans le cadre du Projet de modernisation des filets de sécurité sociale. Ce financement supplémentaire vise à renforcer le programme de revenu minimum garanti



(GMI) en Ukraine pour empêcher environ 1 million d'ukrainiens de tomber dans la pauvreté en raison de la pandémie COVID-19. Il s'agit du deuxième financement supplémentaire pour ce projet après les 150 millions d'\$ approuvés en avril 2020. Plus tôt, en avril 2020, la Banque mondiale a également approuvé un programme de financement de 135 millions de \$ pour le projet Serving People, Improving Health Project.

En juin 2020, la Banque mondiale a également approuvé le premier prêt à la politique de développement de la relance économique (DPL) de 350 millions de \$ pour l'Ukraine pour soutenir les réformes essentielles à la reprise économique et pour aider à atténuer l'impact de la pandémie COVID-19. Ce DPL est le premier des deux prêts prévus (d'un montant total de 700 millions d'\$), le deuxième DPL devrait soutenir la législation supplémentaire importante sur la réforme agraire et renforcer encore les prestations de retraite pour la population âgée. Le prêt à la politique de développement fait partie du soutien renforcé de la Banque mondiale à l'Ukraine pour faire face aux effets du COVID-19.

En 2020, l'Ukraine a commencé la mise en œuvre d'une nouvelle réforme du marché foncier. Fin mars 2020, la Verkhovna Rada a approuvé la nouvelle loi concernant la vente de terres agricoles et l'ouverture du marché foncier. La réforme prévoit que le moratoire sur la vente des terres sera supprimé à partir du second semestre 2021 (un moratoire sur les ventes de terres agricoles en Ukraine est en place depuis 2001 et a affecté près de 70% du territoire et 16 % des Ukrainiens, auxquels il était interdit de céder librement leurs parcelles agricoles). L'ouverture du marché foncier est prévue pour le 1er juillet 2021. Conformément à la nouvelle loi, la vente de terres d'une seule main au cours des deux premières années suivant le début de la réforme agraire est limitée à 100 hectares, et seuls les citoyens ukrainiens pourront acheter des terres jusqu'au 1er janvier 2024. Seulement après le 1er janvier, 2024 les personnes morales ukrainiennes seront autorisées à acheter des terres à une concentration ne dépassant pas 10 000 ha. L'interdiction de vente des terres agricoles de l'Etat et des communes reste en vigueur. L'admission d'étrangers à l'achat de terres sur le territoire ukrainien ne sera possible qu'après que la décision correspondante aura été prise par référendum national. On s'attend à ce que la nouvelle réforme du marché foncier stimule la croissance économique jusqu'à 3% par an. et apporte un réel supplément de valeur à l'économie nationale.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe se trouvent situées dans l'oblast ukrainien de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation depuis 2016 déjà, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé. Au 30 juin 2020, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 49,3 M€. Les semis du Groupe en 2020 dans l'oblast de Kharkiv représentaient environ 56 000 ha. La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.



(e) Le financement de la prochaine campagne

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa-Bank Ukraine, qui a autorisé une ligne de crédit renouvelable (prenant en compte la diminution du périmètre du Groupe à la suite de la cession d'exploitations), mobilisable en plusieurs tranches

3.3 Evènements post-clôture

(f) COVID 19

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays, dont la France et l'Ukraine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. L'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. Actuellement, l'Ukraine est en quarantaine adaptative jusqu'au 30 juin 2021, ce qui signifie que la plupart des restrictions ont été levées, mais dans les zones à haut niveau d'infection, toutes les restrictions de quarantaine doivent être maintenues. Les décisions relatives à l'assouplissement des mesures ou au retour du confinement dans les villes ou les régions sont prises par les autorités locales et régionales. En réponse à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, les autorités locales adoptent des mesures de quarantaine pendant certaines périodes, y compris des restrictions des déplacements dans les transports en commun et les fermetures des lieux publics (cinémas, centres commerciaux, restaurants, cafés, etc.) Le port de masques est obligatoire dans tous les lieux publics, et les particuliers et les institutions peuvent être condamnés à une amende pour non-respect de ces obligations.

L'Ukraine reste parmi les pays d'Europe les plus gravement touchés par la pandémie du COVID-19 en termes de santé publique. À la fin de 2020, l'Ukraine avait adopté le Calendrier national de vaccination contre le COVID-19 et une campagne de vaccination a commencé en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech, et Pfizer en Ukraine. Le processus des vaccinations est en cours en l'Ukraine et le gouvernement fait des efforts pour s'assurer qu'il y a suffisamment de vaccins pour répondre aux besoins du pays.

Les secteurs de l'économie ukrainienne ont été durement touchés en 2020 à cause de la pandémie COVID-19 et une lente reprise est attendue en 2021, à condition que l'économie mondiale se remette de la pandémie. Le secteur agricole devrait être le moins touché par les restrictions de quarantaine, tandis que les services, le commerce et les transports seront les plus touchés. L'impact direct de la pandémie sur l'économie s'est concrétisé par l'arrêt de l'activité économique intérieure dans les secteurs touchés par la fermeture, ainsi que par une diminution de la demande d'exportations ukrainiennes et une diminution des envois de fonds de l'étranger. Les effets secondaires proviennent de la réduction des revenus des ménages, de la réorientation des dépenses publiques et de la perturbation des plans d'investissement des entreprises, entraînant une baisse de la demande pour une large gamme de biens et de services.

En accord avec la réglementation nationale et les meilleures pratiques recommandées, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale et des règles de désinfection adaptées. Les employés travaillent depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires



en vigueur. Depuis le début de l'épidémie, aucun effet sur la rentabilité de l'entreprise n'a été enregistré, et la direction ne constate pas de changement substantiel subit dans ses activités.

Dans le cadre des mesures d'adaptation aux nouvelles conditions du Covid-19, le Groupe AgroGeneration a apporté des modifications à l'organisation du processus de vente.

Depuis le deuxième semestre 2020, tous les nouveaux contrats d'exportation de récoltes sont conclus directement entre les filiales ukrainiennes et les clients et non via AgroGeneration SA.

Par conséquent, AgroGeneration SA n'était plus l'intermédiaire pour les ventes ce qui explique la baisse du chiffre d'affaires d'AgroGeneration SA en 2020."

Si la situation venait à empirer, la pandémie de COVID-19 risque également d'avoir des effets sur les états financiers. L'entreprise pourrait éventuellement en constater l'impact sur son chiffre d'affaires, le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et l'augmentation des frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de l'entreprise. La poursuite de l'épidémie serait par ailleurs susceptible de compromettre la viabilité de l'actuel dispositif de financement de l'entreprise. Pourtant, pour l'instant, malgré la pandémie l'entreprise remplit toujours l'ensemble des obligations lui incombant. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.

Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

4. Immobilisations et amortissements

4.1. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute immob. à fin d'exercice	Réév. lég. val. origine à fin d'exercice
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	Variations de change	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	Variations de change		
Fonds commercial	341	-	-	-	-	-	-	341	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	-	-	-	-	174	-
Immobilisations incorporelles	516	-	-	-	-	-	-	516	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	10	-	-	-	-	10	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13	-	-	-	-	10	-	3	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	23	-	-	-	-	19	-	3	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	175 140	-	19 312	-	-	19 312	-	175 140	-
Créances rattachées à des participations	2 563	-	200	68	-	-	296	2 535	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	98	-	-	-	-	-	-	98	-
Prêts et autres immobilisations financières	37	-	0	-	-	7	-	30	-
Immobilisations financières	177 838	-	19 512	68	-	19 319	296	177 803	-
Total général	178 376	-	19 512	68	-	19 338	296	178 322	-



4.2. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situations et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Eléments				Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
	Début exercice	Dotations exercice	sortis reprises	Fin exercice					
Fonds commercial	341	-	-	341	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	174	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	516	-	-	516	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	4	6	10	-	6	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10	1	7	3	1	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	14	6	17	3	6	-	-	-	-
Titres de participation	157 259	-	-	157 259	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	58	-	26	32	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	157 317	-	26	157 291	-	-	-	-	-
Total général	157 847	6	43	157 810	6	-	-	-	-

5. Provisions

(en milliers d'euros)	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	896	-	127	769
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total provisions réglementées	896	-	127	769
Pour litiges	-	-	-	-
Pour pertes de change	215	1 459	215	1 459
Autres provisions	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	215	1 459	215	1 459
Sur actions propres	58	-	26	32
Sur titres	157 259	-	-	157 259
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
Total dépréciations	157 317	-	26	157 291
Total général	158 429	1 459	369	159 520

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation	-	-	-	-
- financières	-	1 459	242	-
- exceptionnelles	-	-	127	-



6. Etat des échéances des créances et des dettes

6.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres créances clients	2 271	2 271	-
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- T.V.A	135	135	-
- Divers	-	-	-
Débiteurs divers	10 879	10 879	-
Charges constatées d'avance	4	4	-
Total général	13 290	13 290	-

6.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et découverts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	7 796	7 796	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 484	2 484	-	-
Personnel et comptes rattachés	2	2	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2	2	-	-
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- T.V.A	34	34	-	-
- Obligations cautionnées	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes	2	2	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total général	10 319	2 523	7 796	-

Les titres de Harmelia, ainsi que les titres de BAR, DON, POD, LAN, UNA, AGG UA, Tornado et BUR ont été nantis au profit de la banque ALFA Ukraine dans le cadre du financement de l'activité en Ukraine.



7. Fonds commercial

(en milliers d'euros)

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Dépréciation	Montant
Mali de fusion UCD France	-	-	341	341	-

8. Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	432
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	8 638
Total	9 070

9. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	1 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149
Dettes fiscales et sociales	3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Total	1 733



10. Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4	-
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
Total	4	-

11. Ecart de conversion

(en milliers d'euros)	ACTIF	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF
	Montant			Montant
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur créances	1 459	-	1 459	68
Sur dettes d'exploitation	-	-	-	252
Total	1 459	-	1 459	321

12. Capital social

Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	221 586 387,00	0,05
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		0,05
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	221 586 387,00	0,05



12.1. Variation du capital social

Au 31 décembre 2020, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises à la suite de l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Potential additional shares</u>
Stock-options	462 500
ORNANE	6 333 333
ORNANE BSA stock-warrants	4 123 781
Konkur warrants	2 519 544
	13 439 158

12.2. Rémunération en actions

(a) BSPCE

Il existe un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) pour les employés du Groupe. Le plan a été mis en place en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €.

Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- Les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables le 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçable pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE exerçable s'élève à 4 827.

Au 31 décembre 2019, 5 327 BSPCE de toutes les catégories ont expiré.



(b) Stock-options

Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

Le Directoire en date du 26 janvier 2009, à la suite de la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 euros. Ces stocks options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25% minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 options, par le plan de janvier 2010.

Au 31 décembre 2019, 50 000 options émises dans le cadre de ce plan étaient perdus.

Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

Le Directoire en date du 26 janvier 2010, à la suite de la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010, a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 euros. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6ème de ses options en cas de départ après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans (26 janvier 2014) à compter de la date d'attribution des options.

Au 31/12/02020, 405 333 émises dans le cadre de ce plan ont expirés.

Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

Le Directoire en date du 24 février 2010, à la suite de la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 23 février 2010, a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 Options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Au 31/12/02020, 400 000 émises dans le cadre de ce plan ont expirés.

Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

Le Directoire en date du 9 décembre 2011, à la suite de la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de Surveillance du 12 juillet 2011, a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

Le prix d'exercice est de 1,95 € et les conditions de présence :



- Si le bénéficiaire a plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Si le bénéficiaire a entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Enfin, si le bénéficiaire a moins de 1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit également justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- La moitié de ses options en cas de départ après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1er juillet 2013,
- période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2020 s'élève à 462 500.

(c) BSA Konkur

Le 25 juin 2015, la Société a tenu une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui a autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration réuni le 30 septembre 2015 a décidé d'émettre 1 379 487 bons de souscription dans une fourchette de prix variant de 1,79 € à 2,5 €.

(d) ORNANE stock warrants (BSA)

Les BSA résultant de l'exercice du bon d'émission, sont émis et détachés lors de l'émission des ORNANE, avec les caractéristiques suivantes :



- Leur prix d'exercice est prédéterminé lors de l'émission et égal à 130% du prix minimum de l'action pondéré par les volumes, observé sur les 10 jours de bourse précédant la demande d'émission des ORNANes par l'émetteur ;
- Leur maturité est de 3 ans ;
- Le montant nominal global des BSA émis est plafonné à 50% du nominal des ORNANes associées, pour les 3 premières tranches, et à 25% du nominal des ORNANes associées pour les tranches suivantes.

	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total	
	T1	T2	T3	TA1		
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	k€	82	71	68	46	267
Durée de vie des BSA	mois	30	31	32	34	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%	38,1%	

13. Autre fonds propres

Porteur	Nombre	Valeur (en euros)
OSRANE	-	-
ORNANE	190	1 900 000
Total		1 900 000

14. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 629
Ventes de produits finis	-
Prestations de services	-
Total	1 629

(en milliers d'euros)

Répartition par marché géographique	Montant
France	-
Etranger	1 629



15. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Montant
Produits exceptionnels	
Autres	128
Charges exceptionnelles	106
Moins values réalisées sur mouvements actions propres	-
Abandons de créances	-
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition titres	-
Amendes et pénalités	-
Autres	106
Total	22



Engagements financiers et autres informations

16. Engagements financiers

16.1. Engagements donnés

Dans le cadre des lignes de financement des besoins en fonds de roulement accordées par des établissements de crédit aux filiales ukrainiennes, la société s'est portée caution du remboursement de ces lignes, incluant le principal, les intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2020, le montant de la dette financière correspondante comptabilisée par les filiales ukrainiennes est de 6,4 millions d'€ (6,4 millions d'€ de principal et 0,0 millions d'€ intérêts)

Le montant total effectif de la garantie exposition maximale est uniquement à l'AlfaBank et couvre 35 millions d'\$ (2 emprunteurs pour le maximum jusqu'à 17,5 millions d'\$ chacun). Cette ligne de crédit maximale a été convenue avant la cession par le Groupe d'une partie de ses activités en 2019.

Chaque année, nous convenons avec Alfa Bank de la prochaine limite de crédit annuelle dans le cadre de la limite générale (35 millions d'\$). Étant donné que l'accord de garantie couvre la ligne de crédit maximale autorisée, il n'est pas mis à jour chaque année en fonction de la ligne de crédit réelle approuvée.

Les accords avec UkrSotsbank ont été résiliés en 2019. Le Groupe n'a pas d'emprunts auprès de l'UkrSotsBank au 31.12.2020. Par conséquent, ces garanties ne sont plus valables et ont été résiliées.

16.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS UCD UKRAINE	-
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS AGROZIUM UKRAINE	-
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS VINAL	-
Total	-
Dont concernant :	
- les dirigeants	-
- les filiales	-
- les participations	-
- les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

17. Rémunérations des dirigeants

Mentionner les rémunérations des dirigeants reviendrait à révéler la rémunération d'une seule personne.



18. Effectif moyen

	<u>Personnel salarié</u>
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	-
Employés	-
Ouvriers	-
Total	1

19. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2020 n'est pas significatif.

20. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Ecart de réévaluation	Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Renseignements détaillés concernant les filiales & participations												
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
UKRAINE	31 254	4 810	-	(39 988)	48	19 312	3 876	1 799	-	-	5 214	-
MARRIMORE	3	-	1 789	11 328	100	7 666	1 358	2 468	-	-	6	-
HARMELIA	4	-	89 997	(18 251)	100	148 161	12 646	-	-	-	709	-
TOTAL						175 140	17 881	4 267	0	0	5 929	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations												